

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00252
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Conforter les valeurs de la République	Dossier n°	CM-002437
Commission	Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales		
Direction en charge	Cabinet du Maire et des élus		
Objet	Attribution de subventions en faveur des associations d'anciens combattants - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,

Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Les valeurs de la République, un des trois piliers de la politique municipale, constituent le socle de l'identité stéphanoise, faite de tolérance et d'ouverture sur les autres, permettant à chacun de participer activement au vivre ensemble local. Pour ce faire, la Ville de Saint-Étienne, fidèle à sa tradition et afin de combattre toute forme de discrimination, soutient les projets favorisant l'expression de la diversité des cultures pour que chacun puisse se sentir acteur de sa ville en comprenant la complexité du monde et dans le respect des autres.

Afin d'honorer les anciens combattants et de perpétuer le souvenir de leurs actions ainsi que celles de leurs camarades décédés, la Ville de Saint-Étienne verse chaque année une subvention aux différentes associations d'anciens combattants pour contribuer aux actions qu'elles engagent.

■ Motivation et opportunité

La Ville de Saint-Étienne souhaite maintenir vivante la mémoire des actions des anciens combattants auprès des jeunes générations afin de contribuer au renforcement des valeurs de la République par la reconnaissance du sacrifice de ces femmes et hommes ayant servi la France afin de protéger nos libertés.

■ Contenu

La Ville de Saint-Étienne attribue aux associations d'anciens combattants les sommes suivantes pour une aide au fonctionnement :

Nom	Subvention 2024 proposée
Souvenir Français -Comité de Saint-Etienne	500.00 €
Union départementale des sous-officiers et caporaux chefs en retraite de la Loire – UDSOR	350.00 €
Amicale des anciens de la légion étrangère de la Loire	500.00 €
Résistance et déportation	900.00 €
Union nationale des combattants section de Saint-Etienne	500.00 €
Fédération des associations régionales et d'anciens combattants de la Loire	300.00 €
Association nationale des membres de l'ordre national du mérite	500.00 €
Total :	3 550.00 €

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			3 550.00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	3 550.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		3 550.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution et le versement des subventions indiquées, ci-dessus, aux associations concernées pour un montant total de 3 550.00 €
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.
- imputer la dépense:

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2024	65	65748
Recettes							

"Conformément aux dispositions législatives, les associations ont joint la charte d'engagement républicain signée dans le cadre de leur dossier de demande de subvention".

■ Décision

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS